Parc éolien en mer : RTE a-t-elle ignoré une décision de justice ?

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS
https://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/erquy/parc-eolien-en-mer-rte-a-t-elle-ignore-une-decision-de-justice-29-11-2021-12877898.php
Lecture : 3 minutes.

Les travaux de raccordement du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc ont repris ce lundi sur l'exploitation d'un éleveur laitier d'Erquy. Malgré une décision de justice semblant empêcher RTE de redémarrer immédiatement le chantier.

Gendarmes et opposants au parc éolien de la baie de Saint-Brieuc se sont observés des heures durant, ce lundi matin, autour de l'exploitation de Ludovic André, à Erquy. (Le Télégramme/Julien Vaillant)

- ## 1 Que s'est-il passé ce lundi matin ?

Une vingtaine de gendarmes, autant d'opposants au projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc, des ouvriers d'entreprises de travaux publics, deux huissiers de justice et des représentants de RTE (Réseau de transport d'électricité) : ce lundi, entre 7 h et midi, la ferme Ludovic André, dans la campagne d'Erquy (22), était cernée. Les travaux de raccordement électrique, entre la plage de Caroual, à Erquy, et le poste de la Doberie ont en effet repris là où ils sont stoppés depuis des mois : de part et d'autre de l'exploitation de l'éleveur laitier, sur les 750 mètres du chemin des Moineries.

***À lire** sur le sujet* Raccordement du parc éolien en baie de Saint-Brieuc : « Un chemin à 2,4 milliards d'euros »

Inquiet des possibles effets des courants électriques sur la santé de ses vaches, celui-ci se bat en effet depuis des années, notamment devant les tribunaux. D'abord pour faire modifier le tracé du raccordement. Et maintenant pour stopper l'avancée de la minipelle sur le chemin.

Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

Les travaux ont démarré ce lundi en milieu de matinée. (Le Télégramme/Julien Vaillant)

- ## 2. Qu'a décidé le juge du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc ?

Le 26 août dernier, un juge du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a ordonné qu'une expertise soit menée, à la demande de Ludovic André, sur son exploitation. Objectif : mesurer, entre autres, l'état sanitaire du cheptel ou la qualité du lait. Ceci afin de pouvoir faire constater un possible préjudice après la mise en service du parc éolien. Dans son ordonnance de référé, le juge briochin a précisé que « les travaux ne commenceront qu'après la remise du rapport ». Et le magistrat d'ajouter : « Cela n'aurait pas de sens que les travaux soient commencés avant même l'étude de leur potentielle nuisance ». Or, même si les experts se sont rendus sur place ces deux dernières semaines, ils n'ont pas encore remis leur rapport.

En fin de semaine passée, le préfet des Côtes-d'Armor a exigé du maire d'Erquy qu'il prenne un arrêté autorisant les engins de chantier à circuler sur sa commune. (Le Télégramme/Julien Vaillant)

- ## *3 Pourquoi RTE a-t-elle quand même redémarré les travaux ?*

Malgré l'absence de ce rapport, l'entreprise RTE - chargée du raccordement du parc éolien - a donc décidé de relancer le chantier ce lundi. « Nous disposons de toutes les autorisations pour démarrer nos travaux. Par ailleurs, les différents constats ordonnés par le juge des référés sur les volets électriques, vétérinaires et géologiques ont été réalisés conformément à l'ordonnance, en présence de M. André et avant les travaux », répond RTE qui ajoute : « La finalité même du référé expertise a totalement été respectée ».

***À lire** sur le sujet* Qui est Ludovic André ?

Les gendarmes étaient présents dès 7 h ce matin, afin de prévenir les troubles à l'ordre public. (Le Télégramme/Julien Vaillant)

***À lire** sur le sujet* Parc éolien en baie de Saint-Brieuc : une nouvelle épine dans le pied

- ## *4 Quels recours pour les opposants au parc éolien de la baie de Saint-Brieuc ?*

« Je suis dégoûté de l'État », témoignait, ce lundi matin, Anne-Sophie André, tandis que son mari accusait le coup : « Ils sont en train de bafouer le droit ». Cependant, l'agriculteur ne désarme pas. Par l'intermédiaire de son avocat, il a tenté ce lundi de rentrer en contact avec le juge du tribunal de Saint-Brieuc qui a traité son dossier. En fin de semaine passée - s'appuyant sur une enquête publique dans laquelle RTE n'a pas fait apparaître sa stabulation sur des plans - il a entrepris une action devant le tribunal administratif de Rennes. Le but : faire stopper les travaux en urgence. En attendant, l'agriculteur va devoir vivre avec un chantier prévu pour durer entre cinq et huit semaines.